



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

- 3 DEC. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°2024-54

Thème : URBANISME 1

Objet : Acquisition à l'euro symbolique du terrain appartenant à la SAS le Clos Payan

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Pouvoirs : 9 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Alix POINSO, conseillère municipale.

Étaient représentés :

Mme Caroline MASPER, adjointe donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
Mme Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale donne procuration à Mme Karima COEURET
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Charles DANNAUD
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Caroline MASPER, Sandrine LEBRE, Aurélie ANNEQUIN, Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Geoffroy GONZALEZ, Jean-Michel GRES.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la délibération n°2023-47 en date du 28 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que suite aux travaux de construction et d'aménagement au droit du tènement limitrophe, par la SAS le Clos de Payan, la cession de la bande de train située le long de l'avenue Eugène Bernard, d'environ 65 m² n'est plus d'actualité ;

CONSIDERANT la nouvelle proposition de Monsieur Brochier, président de la SAS le Clos Payan, de céder à l'euro symbolique, à la commune, un terrain cadastré G3158, issue de la division foncière de la parcelle G2770 avenue Eugène Bernard, pour 17m², en vue de régulariser l'emprise d'un chemin ouvert au public ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'annuler la délibération n°2023-47 en date du 28 septembre 2023 ;
- D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique du terrain cadastré G3158, situé avenue Eugène Bernard, pour 17m² ;
- D'approuver que la commune de Forcalquier prenne à sa charge l'ensemble des frais inhérents à l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7

(D. KLINGLER, L. PRUNET,

C. DANNAUD, L. MARCEL,

A. POINSO, G. GONZALEZ

(pouvoir à L. PRUNET),

J.M. GRES (pouvoir à

C. DANNAUD)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 03 DEC. 2024